



INSCRIPTIONS – Année scolaire 2026-2027

Réunion d'information pour les parents des nouveaux inscrits et leurs enfants : mardi 16 juin 2026 à 18h à la cantine.

Documents à fournir :

- Passeport ou Carte de résidence de l'enfant et des parents ou tuteurs.
- Carte de la CASS de l'enfant.
- Certificat d'assurance scolaire et extrascolaire 2026/2027 qui couvre :
 - la garantie responsabilité civile qui couvre les dommages causés par l'enfant à autrui
 - la garantie individuelle accident, qui couvre les dommages corporels subis par l'enfant, qu'il y ait un responsable ou non.
 - toutes les activités et les sorties scolaires (ski, voyages en Andorre et à l'étranger...).
- Certificat officiel du Govern qui indique les maladies contre lesquelles l'enfant a été vacciné, document daté précisant le nom et le numéro du Registre Professionnel Sanitaire (RPS) du médecin qui certifie.
- x2 photos d'identité (en précisant le nom de l'enfant derrière la photo).
- Autorisation du droit d'image pour que l'école puisse utiliser les photos à des fins pédagogiques.
- Autorisation des personnes habilitées à récupérer l'enfant et autorisation de soins en cas d'accident.
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école.
- Certificat de la Batllia pour les parents séparés ou divorcés qui atteste de la séparation et qui précise les informations dont l'école a besoin.
- Certificat médical officiel pour les enfants qui souffrent d'une allergie ou d'une intolérance.

L'école maternelle, le cycle 1 :

NIVEAU	Date de naissance :
TPS	Du 01/01/2024 au 02/07/2024
PS	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
MS	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
GS	Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Horaires de l'école :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8.45 - 12.30 h	8.45 - 12.30 h	8.45 - 12 h	8.45 - 12.30 h	8.45 - 12.30 h
14.15 - 17 h	14.15 - 17 h		14.15 - 17 h	14.15 - 16 h

Activités pour le temps extra-scolaire (activités payantes) :

L'APACEF est l'association apacefescaldes@apacefescaldes.ad des parents d'élèves qui gère les activités hors temps scolaire et le service de cantine :

Mercredis : de 12h à 17h, repas puis activités ludiques adaptées à l'âge des enfants.

Du lundi au vendredi, de **7h45 à 9h** et de **17h à 20h**: service de ludothèque ponctuel ou mensuel.